

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3026>



2008-2009

PORTAIL UNIQUE, ORIENTATION ACTIVE : où est le progrès ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Secteur Orientation -



Publication date: mercredi 22 avril 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Quelques échos des lycées qui ont testé le portail unique, dans le cadre de la procédure intitulée « orientation active »*, destinée soit-disant à responsabiliser davantage l'élève face à ses choix d'études et à l'aiguiller de façon plus efficace vers des voies qui lui correspondent...

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER ... la même chose !

Un premier constat : beaucoup de travail en plus, dans un délai très court, pour tous les professeurs de terminale et les personnels administratifs : des avis à formuler pour tous les élèves de terminale, y compris ceux qui ne demandent que des formations universitaires, alors que ce n'était pas le cas avant, et davantage de vœux émis par les

candidats : la possibilité de faire 36 vœux les a incités à en faire plus qu'à l'ordinaire, surtout pour les indécis !

VOEUX MULTIPLES, AVIS UNIQUE au détriment du candidat !

Les collègues ont formulé un seul et même avis sur tous les vœux du candidat, alors qu'avant, sur les dossiers papier, la formulation des avis était souvent nuancée selon la formation demandée. Chaque professeur a saisi son avis sans savoir ce que ses collègues avaient mis pour le même élève, ce qui peut induire un dossier plus hétérogène, et

donc plus difficile à évaluer lors des commissions de recrutement.

L'AVIS DU PROFESSEUR DE FRANÇAIS : superflu !

Le logiciel « Admission-post-bac », dans sa rigueur toute informatique, n'a donné un code d'accès qu'aux professeurs enseignant en terminale : les professeurs de français qui, autrefois, reproduisaient l'avis du livret scolaire de 1ère sur les dossiers de candidature, n'ont pas pu le faire cette année ! Donc, pas d'avis sur le niveau d'expression

écrite et orale... Le comble : les professeurs de français n'ont même pas pu donner leur avis sur les candidatures aux classes prépa littéraires pour les élèves venant de séries autres que L !

LE PROFESSEUR PRINCIPAL, un substitut du Chef d'Etablissement

Dans certains gros lycées, les Chefs d'Etablissement qui auraient dû, eux aussi, formuler un avis définitif pour de multiples candidatures dans un temps très court (un week-end parfois !), ont demandé aux professeurs principaux de

mettre eux-mêmes cet avis synthétique, en leur âme et conscience, dans un emplacement intitulé « avis du Chef d'Etablissement ». Cet avis final était, auparavant, déterminé en conseil de classe par l'ensemble de l'équipe pédagogique, il est désormais saisi en fin de procédure par un seul individu, sans que l'équipe éducative en ait connaissance !

LE CENTRE DE DOCUMENTATION : Imprim'Service !

Les candidats étant tenus d'imprimer eux-mêmes leurs fiches de voeux (1 fiche/voeu), sont allés demander ce service au professeur documentaliste qui a dû dédier une bonne partie de son temps de travail à imprimer ces fameuses fiches, en lieu et place de ses tâches documentaires et pédagogiques habituelles !

C'est ce qu'on appelle une évolution positive du système, grâce à l'informatique, et une meilleure prise en charge de l'orientation de l'élève : à vous d'en juger !-

*Pour plus de détails, se reporter au bulletin Spécial Côte d'Or de Mars 2009, à l'article intitulé : [« Orientation active et portail unique d'inscription : le parcours du combattant ! »](#)